

UNIVERSITÉ DU VIN

N° déclaration d'existence : 82 26 000 12 26

Date :	18 Mai 2021 A Suze la Rousse
Coût TTC :	246 €uros TTC
Coût HT :	205 €uros HT
Durée :	7 heures
Coût Heure/Stagiaire :	29,29 €uros HT
Effectif minimum :	8
Effectif maximum :	30

MAITRISER LA FISCALITE DE L'EXPLOITATION VITICOLE

Public concerné :

► Les exploitants et chefs d'entreprise, le personnel commercial ou administratif des entreprises du secteur (caves particulières, caves coopératives, négoce, distribution...), le personnel des organisations professionnelles du secteur, les cabinets d'expertise comptable, les personnes en reconversion professionnelle dans la filière.

Pré-requis :

► Aucun

Objectifs du stage :

► Connaître les principes généraux et les spécificités de la fiscalité de l'exploitation dans une optique concrète mais aussi acquérir les connaissances permettant la bonne interprétation des règles fiscales pour prendre les bonnes décisions de gestion.

Moyens pédagogiques :

► Exposés théoriques - Documents pédagogiques – Diaporama

Moyens d'encadrement

► L'Université du Vin assure l'encadrement technique de la formation et garantit le choix de l'intervenant spécialisé sur le sujet traité.

Modalités d'évaluation à l'issue de la formation :

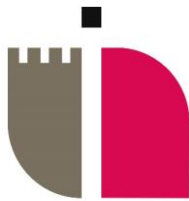
- Chaque participant est consulté quant aux notions acquises et leur application possible dans le travail
- Une synthèse de l'évaluation des acquisitions est réalisée soit oralement lors d'un échange intervenant / stagiaires soit sous forme de questionnaire écrit individuel en vue de la validation de l'apprentissage.
- Remise aux stagiaires d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

A l'issue de la formation :

► Remise au stagiaire d'une attestation de formation.

Modalités pratiques :

- **Lieu des cours :** Université du Vin à Suze la Rousse.
- **Accessibilité :** L'accessibilité des locaux et de la formation possible pour les personnes en situation de handicap. L'équipe de l'Université du Vin se tient à votre disposition, en amont de la formation, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.
- **Délai d'accès :** Etude des dossiers par l'organisme de formation et acceptation dans la limite du nombre de participants maximum prévu et des prérequis éventuels. L'Université du Vin se réserve le droit d'accepter les candidatures jusqu'à la veille de la formation et sous réserve d'une solution de financement assurée et justifiée.



UNIVERSITÉ DU VIN

PROGRAMME

1. Les différents régimes d'imposition

- Le forfait collectif
- Le bénéfice du réel
- Le réel simplifié
- Le réel normal
- Les seuils de passage d'un régime à l'autre

2. L'application de la comptabilité dans la fiscalité

- Le bilan d'ouverture
- Option possible pour la non inscription des terres à l'actif
- Les avances aux cultures
- Les stocks de produits
- La durée de l'exercice comptable